

Madame, Monsieur,

Pour renouveler votre validation de permis de chasser, **nous vous invitons à nous retourner le bon de commande rempli et signé, accompagné de votre règlement dans l'enveloppe jointe**, ou pour cette première année à valider votre permis VIA INTERNET sur le site **www.chasseursducentre.fr** (cliquez sur l'accès au département de l'Indre et ensuite sur le lien validation du permis en ligne).

La Fédération vous propose **UNE ASSURANCE CHASSE responsabilité civile de MACIFILIA** (avec des extensions possibles auprès de la compagnie). Vous pouvez ainsi tout faire en un seul règlement. **Si vous choisissez cette formule, l'attestation d'assurance sera imprimée sur votre volet annuel de validation.** Bien entendu, cette proposition n'a pas de caractère obligatoire et vous laisse toute liberté pour vous assurer où bon vous semble.

Même dans le cadre d'une validation par internet, la Fédération vous transmettra, par courrier, votre volet annuel dans les plus brefs délais.

Nous vous rappelons que vous devez présenter en cas de contrôle :

- le volet permanent de votre permis de chasser ;
- le volet annuel de validation 2011-2012 ;
- l'attestation d'assurance pour la campagne 2011-2012.

Pour que cette procédure fonctionne dans les meilleures conditions et que vous puissiez recevoir votre permis avant le début de la saison de chasse, il est impératif de respecter les trois règles suivantes :

↳ **Retournez le bon de commande signé (en indiquant clairement le ou les départements choisis) accompagné du règlement à l'ordre de REGIE CHASSE 36, dès sa réception.**

Si vous tardez trop, les délais de traitement risquent d'être plus longs et vous pourriez ne pas disposer de votre validation pour l'ouverture de la chasse.

↳ **Ne vous déplacez pas au siège de votre Fédération.**

L'affluence des chasseurs ralentirait la vitesse de traitement des validations.

↳ **N'attendez pas le dernier moment pour valider votre permis par internet, nous devons ensuite vous adresser votre volet annuel de validation par courrier : le reçu de paiement n'est pas valable sur le terrain en cas de contrôle.**

LE PERMIS NATIONAL EST A PRIX UNIQUE, PEU IMPORTE LE DEPARTEMENT DE VALIDATION (reportez-vous au verso du bon de commande). Vous pouvez toujours transformer en cours de saison un permis départemental grand gibier en permis national grand gibier MAIS CECI VOUS COUTERA 45€ DE PLUS QU'UN PERMIS NATIONAL PRIS DES LE DEBUT DE LA SAISON.

Certains que le **guichet unique** répondra à vos attentes, nous vous remercions de votre confiance et vous souhaitons une bonne campagne de chasse 2011-2012.

LE PRESIDENT,
Charles-Henri de PONCHALON

**NB : Le bon de commande est à retourner au siège de la Fédération.
46 boulevard du moulin neuf – BP 12 – 36001 CHATEAUROUX Cedex.
Pour tout renseignement complémentaire : 02.54.22.15.98.**